

**Modalités – Portefeuille futé BMO**  
**Offre spéciale pour les membres de la section d'Ottawa de l'Association nationale des  
retraités fédéraux (ANRF)**

---

**L'offre promotionnelle**

L'offre promotionnelle débute à minuit (HE) le jeudi 15 mars 2018 et se termine au moment où BMO Nesbitt Burns décide d'y mettre fin, c'est-à-dire le lundi 15 mars 2021 au plus tôt (la « **période promotionnelle** »). L'offre promotionnelle s'applique aux membres de la section d'Ottawa de l'ANRF qui ouvrent un compte admissible ou qui inscrivent à l'offre un compte admissible existant (le « **compte lié à l'offre promotionnelle** »).

Un **compte admissible** comprend tout compte Portefeuille futé BMO suivant :

- compte de placement individuel ou conjoint;
- compte de régime enregistré d'épargne-études (REEE);
- compte de régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et REER de conjoint;
- compte de fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) et FERR de conjoint;
- compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

---

**La réduction**

Si vous répondez aux critères d'admissibilité et sous réserve des modalités ci-dessous, vous aurez droit, pendant la période promotionnelle seulement, à une réduction de 20 % sur les commissions de consultation annuelles liées à votre compte Portefeuille futé BMO (les « **commissions de consultation** »). Après la période promotionnelle, l'offre promotionnelle ne sera plus valide et les commissions de consultation liées à vos comptes ou à votre groupe de facturation seront automatiquement assujetties à la grille de tarification régulière en vigueur à ce moment.

| <b>Actif</b>                      | <b>Grille de tarification régulière<br/>(plafonnée) des commissions de<br/>consultation*</b> | <b>20 % de réduction sur les<br/>commissions de consultation<br/>habituelles*</b> |
|-----------------------------------|--|---|
| Première tranche de<br>100 000 \$ | 0,7 %  | 0,56 %  |
| Tranche suivante de<br>150 000 \$ | 0,6 %  | 0,48 %  |
| Tranche suivante de<br>250 000 \$ | 0,5 %  | 0,40 %  |
| 500 000 \$ et plus                | 0,4 %  | 0,32 %  |

\* **Le placement minimal requis dans un compte Portefeuille futé est de 1 000 \$.**

Les commissions de consultation sont établies selon un pourcentage du total de l'actif de votre compte Portefeuille futé BMO ou (s'il y a lieu) de celui de tous les comptes Portefeuille futé BMO inclus dans votre groupe de facturation. Remarque : un groupe de facturation correspond à plusieurs comptes (d'un même ménage) que l'on relie pour bénéficier de la tarification par palier. Veuillez communiquer avec nous si vous souhaitez grouper plusieurs comptes.

\* La grille de tarification régulière est valide au 15 mars 2018 et restera plafonnée pendant toute la période promotionnelle pour les comptes admissibles liés à l'offre promotionnelle. Si les commissions de consultations habituelles diminuent au cours de la période promotionnelle, la

réduction de 20 % s'appliquera aux commissions de consultation réduites à compter de leur date d'entrée en vigueur. Par exemple, si les commissions de consultation habituelles passent de 0,7 % à 0,65 % sur la première tranche de 100 000 \$ le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la réduction de 20 % sera appliquée au nouveau taux de 0,65 % (ce qui donne un taux de 0,52 %) du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'à la fin de la période promotionnelle.

### **Critères d'admissibilité**

| Type de compte inscrit à l'offre promotionnelle | Mode de participation  |
|---|--|
| Nouveau compte admissible                       | Pendant l'ouverture du compte : <ul style="list-style-type: none"> <li>Entrez le code promotionnel <b>NAFRO</b> suivi de votre numéro de membre dans le champ applicable de la formule d'inscription.</li> </ul> Par exemple, si votre numéro de membre est 12345678, votre code promotionnel unique sera NAFRO12345678.   |
| Compte admissible existant                      | Pour inscrire un compte existant à l'offre promotionnelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>Composez le 1-844-895-3721 ou envoyez à l'adresse <a href="mailto:Smart.Folio@bmo.com">Smart.Folio@bmo.com</a> un courriel contenant le numéro de votre compte Portefeuille futé BMO admissible, et un représentant de Portefeuille futé BMO communiquera avec vous pour vous aider à vous inscrire.</li> </ul> |

### **AUTRES MODALITÉS :**

- Il n'y a aucune limite quant au nombre de comptes pouvant être inscrits à l'offre promotionnelle.
- Cette offre promotionnelle s'adresse uniquement aux membres de la section d'Ottawa de l'ANRF. Vous devez demeurer membre de la section d'Ottawa de l'ANRF pour rester admissible à la réduction de 20 % sur les commissions de consultation annuelles. Si vous cessez d'être membre de la section d'Ottawa de l'ANRF, vos comptes ou votre groupe de facturation seront automatiquement assujettis à la grille de tarification régulière en vigueur à ce moment.
- En ouvrant un compte Portefeuille futé à l'aide du code promotionnel **NAFRO** suivi de votre numéro de membre, vous autorisez BMO et la section d'Ottawa de l'ANRF à vérifier en tout temps la validité de votre adhésion à cette dernière.
- Vous pourrez voir la réduction associée à votre compte Portefeuille futé BMO sur vos prochains relevés trimestriels.
- Conformément au point 8 ci-dessous, la réduction maximale par compte (ou par groupe de facturation) est de 20 % et ne s'applique qu'aux commissions de consultation annuelles liées à votre compte Portefeuille futé BMO.
- Pour être admissible à la réduction, le compte lié à l'offre promotionnelle doit demeurer en règle pendant toute la période promotionnelle. Si, au cours de la période promotionnelle, le compte lié à l'offre promotionnelle a) présente un solde débiteur; b) fait l'objet d'un appel de marge non capitalisé; ou c) manque de documentation ou d'autres renseignements, il

pourrait être jugé, à l'entière discrétion de BMO Nesbitt Burns, non admissible à l'offre promotionnelle. Pendant la période promotionnelle, la documentation se rapportant au compte admissible doit être complète, et aucune opération ne doit être en cours à l'égard du compte lié à l'offre promotionnelle.

7. BMO Nesbitt Burns se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'offre promotionnelle ou d'en changer les modalités (à l'exclusion de la période promotionnelle) en tout temps après le 15 mars 2018, et ce, à son entière discrétion.
8. BMO Nesbitt Burns peut offrir une réduction sur les commissions de consultation des comptes Portefeuille futé BMO à d'autres groupes ou associations. Nonobstant le point 7 ci-dessus, si BMO Nesbitt Burns offre, pendant la période promotionnelle, une réduction de plus de 20 % sur les commissions de consultation liées aux comptes Portefeuille futé BMO à un autre groupe ou à une autre association selon des modalités très similaires à celles de la présente offre promotionnelle, les membres de la section d'Ottawa de l'ANRF seront admissibles à une réduction sur les commissions de consultation liées aux comptes Portefeuille futé BMO qui équivaut à la réduction offerte à l'autre groupe ou association pendant la période promotionnelle seulement.
9. Quatre-vingt-dix (90) jours avant la fin de la période promotionnelle, qui se termine le 15 mars 2021, des représentants de BMO et de la section d'Ottawa de l'ANRF passeront en revue les modalités de la présente offre promotionnelle afin de déterminer s'il convient de modifier, de prolonger ou de résilier l'entente autorisant l'intégration de l'offre promotionnelle au programme d'adhésion à frais réduits de la section d'Ottawa de l'ANRF.

---

Portefeuille futé BMO est un produit de BMO Nesbitt Burns.

« Nesbitt Burns » et « Portefeuille futé » sont des marques de commerce déposées de BMO Nesbitt Burns Inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal.

Veillez noter que la Section d'Ottawa (ANRF-SO) fournit de l'information sur les enjeux, les produits et les services d'intérêt général à ses membres. Elle ne veut ni appuyer un point de vue particulier, ni cautionner un produit ou un service qui pourrait convenir aux membres, mais uniquement porter à l'attention de ses adhérents l'information dont elle dispose, de façon à ce qu'ils puissent se faire une opinion.